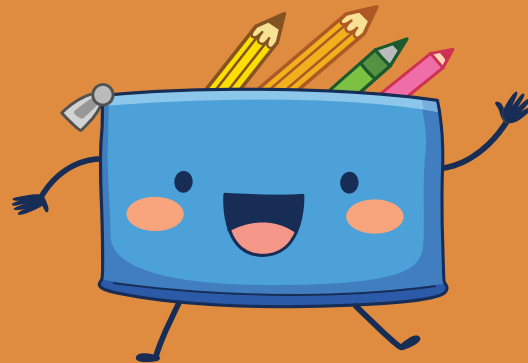
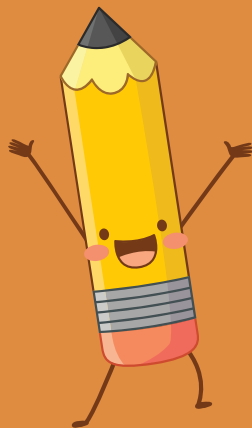


Elaboration d'un livret des délégués de parents d'élèves

26 janvier 2023



Les objectifs du livret des DPE

- Réaliser un document qui permette de donner des informations essentielles en qualité de DPE chaque année.
- Transmettre des éléments de compréhension sur le fonctionnement des institutions et leur organisation
- Rendre visible les DPE pour les familles
- Partager les informations à l'ensemble des familles



Les différents thèmes qui seront abordés en petit groupe de travail



Les différentes actions
qui pourraient être
organisées par les DPE

Les droits et devoirs du
représentant des
parents d'élèves

Le numérique et les
parents

Réflexion sur le rôle des
DPE avant et après les
conseils d'école et du
comité de suivi

Comment ouvrir
l'école et le
périscolaire aux
familles

5 à 10 min par thème

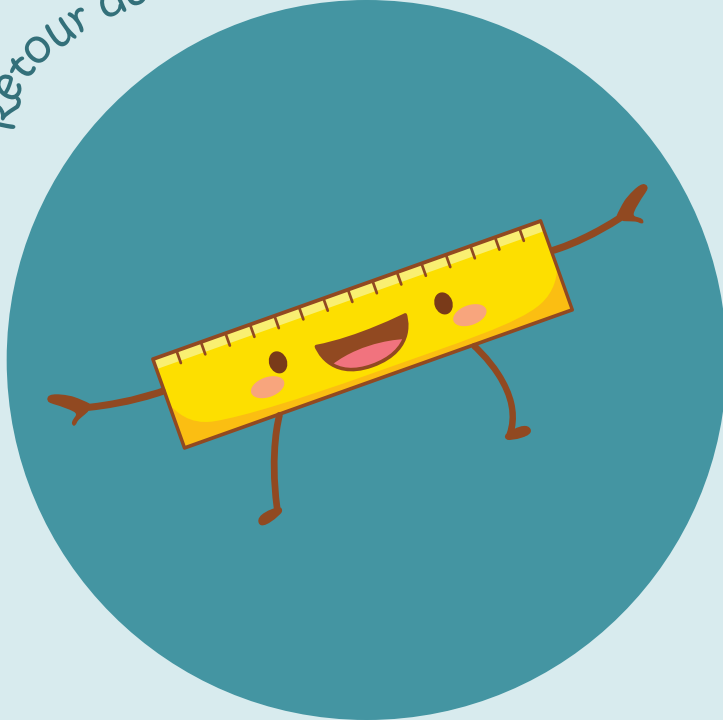
Les droits et devoirs du représentant des parents d'élèves

- Être à l'écoute des élèves et de leur famille. Veiller à la défense des droits des enfants et leur protection ;
- Rechercher l'intérêt collectif en tout premier lieu ;
- Être médiateur/porte-parole des parents auprès des différentes institutions : école/IEN/mairie. Ecouter et orienter les demandes des familles ;
- Participer aux conseils d'école, avec droit de vote (*règlement intérieur par exemple*) ;
- Informer sur les actions mises en place par les DPE ;
- Faire preuve de non-jugement, de confidentialité, de discrétion, de réserve ;
- Soutenir, si besoin, les familles lors des équipes éducatives ;
- Inciter le dialogue avec les enseignants ;
- Être reconnu dans leur rôle par la commune, l'école et les parents d'élèves.

Retour des groupes de travail



Retour des groupes de travail



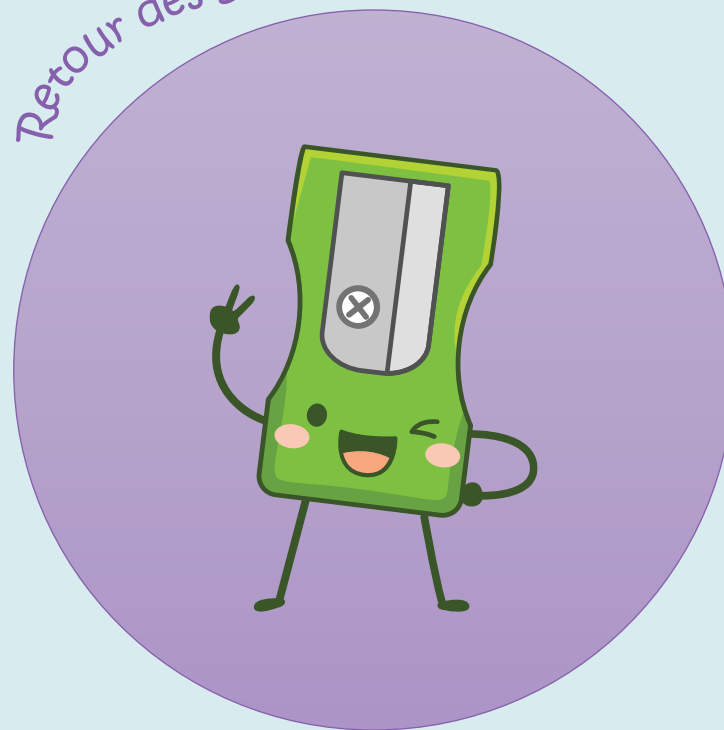
Réflexion sur le rôle des DPE avant et après les conseils d'école et du comité de suivi

- Informer des réunions / conseils d'école ;
- Faire les démarches auprès des familles pour recueillir leurs avis, questions et difficultés ;
- Veiller au suivi des dossiers et des décisions prises lors des réunions ;
- Transmettre les comptes-rendus des réunions et faire preuve de prudence/modération quant à la diffusion des informations ;
- Apporter une réponse individualisée aux demandes des familles ;
- Renvoyer les familles vers les différents espaces d'information mis en place.

Comment ouvrir l'école aux familles

- A partir d'un tableau d'affichage pour les DPE (*implantation, nombre de panneaux*) ;
- Mise en place d'une boîte aux lettres (*au même endroit que le panneau d'affichage ? au même endroit que les autres ?*) ;
- Envoi de mails à condition que les familles acceptent la diffusion de leurs adresses mails au départ ;
- Mettre en place un cahier de liaison ;
- Newsletter service scolaire ;
- Compte famille (*BL*) ;
- Présentation en début d'année lors des réunions d'école ;
- Mise en place d'un espace numérique de travail (*ENT*) ;
- A partir d'EDUSCOL, il existe une mallette des parents ;
- Mise en place d'évènements : café des parents, salle mise à disposition pour les DPE, évènements à thème (*semaine sans écrans, semaine propre, ...*).

Retour des groupes de travail



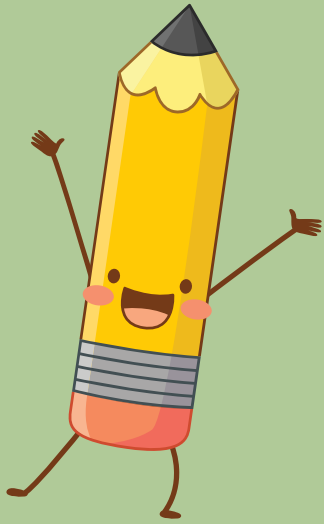
Retour des groupes de travail



Le numérique et les parents

- Mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) ;
- Portail famille : rôle des DPE peut être d'accompagner les familles qui ne parviennent pas à se connecter ou mettre à disposition un accès avec ordinateur/internet.

Retour des groupes de travail



Différentes actions qui pourraient être organisées par les DPE

- Réunions collectives avec les familles ;
- Présence des DPE lors de la visite des petits (*juin*) ;
- Mise en place d'actions pour être plus visibles : trombinoscope diffusé dans les cahiers, gilets « DPE », cafés aux familles afin d'échanger avec tous ;
- Création d'un rétroplanning pour les DPE et les familles ;
- S'appuyer sur l'application TRELLO pour le partage de documents et d'informations.

Informations complémentaires à transmettre dans le livret

Le rôle et le fonctionnement d'un service scolaire périscolaire:

- Le rôle d'un service scolaire et périscolaire
- L'encadrement des enfants
- La formation des agents
- Le soutien financier des communes aux écoles
- La mise à disposition des ATSEM
- La réglementation d'un accueil de loisirs périscolaire sans hébergement.
- La restauration collective

Informations complémentaires à transmettre dans le livret

Le rôle et le fonctionnement du service scolaire :

La mission principale est de favoriser et améliorer la scolarisation des enfants de 3 à 12 ans.

- La carte scolaire : suivi des effectifs, pré-inscriptions scolaires, périmètre scolaire ;
- L'entretien des bâtiments en lien avec les services techniques et les agents ;
- Le suivi des budgets de l'école voté par le Conseil municipal ;
- Les relations avec les écoles ;
- Assure le lien avec le Conseil Municipal des Enfants ;

Informations complémentaires à transmettre dans le livret

- Fonctionnement et encadrement du périscolaire et des affaires scolaires :
 - Contribue à élaborer un plan de formation pour professionnaliser les agents et leur permettre d'évoluer au sein de leurs pratiques :
 - BAFA ;
 - Journées pédagogiques, réunions de coordination.
 - Est partenaire de :
 - **La CAF** : subventions utiles à la réalisation de ses missions, déclaration des présences des enfants au périscolaire, de dispositif en lien avec les familles ou le handicap, mise en place d'activités sur les différents temps ;
 - **Jeunesse et Sport** : déclaration en tant qu'accueil de loisirs périscolaires, suivi des diplômes et formations des agents, respect des lois et de la sécurité des publics, respect des taux d'encadrement :

Pour les élémentaires	Pour les maternelles	Lors de déplacement hors de l'école
1 animateur pour 18 enfants	1 animateur pour 14 enfants	1 pour 14 en élémentaire 1 pour 10 en maternelle

Informations complémentaires à transmettre dans le livret

- Mise à disposition des Atsem sur les temps scolaires ;
- Suivi des procédures et règlements mis en place ;
- Suivi des agents au quotidien ;
- Etablit et pérennise les relations et partenariats :
 - Avec la collectivité : suivi des travaux, lien avec le Conseil municipal des enfants, ... ;
 - Avec l'école : rencontre avec les familles pour une situation donnée, participation aux différentes instances (*ESS, équipe éducative, conseil d'école, ...*) ;
 - Avec les partenaires : mise en place de rencontres tout au long de l'année, de projets à destination des enfants et des familles.

Informations complémentaires à transmettre dans le livret

Le rôle et le fonctionnement du scolaire (école):

- Maternelle:
 - 1) Rôle :
- Apprendre ensemble et vivre ensemble.
- Développer le langage oral
- Commencer à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage.

C'est donc un **établissement, une institution qui est chargée de donner un enseignement collectif général** aux enfants d'âge scolaire.

En plus d'**instruire**, l'école est un milieu de vie où les élèves interagissent et vivent plusieurs situations qui sont des occasions d'apprendre à vivre en société : amitiés, relations égalitaires...

Elle permet par conséquent de transmettre les valeurs de la république : laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination.

Informations complémentaires à transmettre dans le livret

2) Fonctionnement

L'école maternelle est un cycle unique d'enseignement. Les enfants sont regroupés par tranche d'âge en trois sections : la petite section, la moyenne section et la grande section.

Les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissage :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique.
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques.
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée.
- Explorer le monde.

Pour information, les programmes de maternelle 2015 ont été modifiés par le ministère en 2021 en préservant entre autre :

- - l'évaluation positive
- - l'éducabilité de tous les élèves
- - la construction du nombre
- - le rôle du jeu
- - la littérature jeunesse
- - les activités physiques et artistiques

Informations complémentaires à transmettre dans le livret

Le rôle et le fonctionnement du scolaire (école):

- Elémentaire:

L'école est chargée de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail.

Elle intègre à la collectivité en favorisant l'apprentissage de ses codes et elle intègre à la culture en transmettant notamment les valeurs de la République. Une des missions premières de l'école est de faire partager aux élèves ces valeurs :

- Respect de l'égale dignité des êtres humains ;
- Respect de la liberté de conscience ;
- Respect de la laïcité.

Les grands objectifs de l'école sont :

- Transmettre et faire acquérir des connaissances
- Préparer à la vie professionnelle
- Eduquer les futurs adultes à être citoyens et à vivre ensemble
- Viser l'égalité entre élèves dans la réussite éducative.

Informations complémentaires à transmettre dans le livret

Les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissage :

L'école élémentaire se partage en deux cycles, le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et le cycle 3 (CM1- CM2). La troisième année du cycle 3 étant la sixième.

Les programmes assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales. Ils déclinent et précisent les objectifs définis par le socle commun. Celui-ci s'articule autour de cinq domaines :

- Les langages pour penser et communiquer : apprentissage de la langue française, langue étrangère.
- Les méthodes et outils pour apprendre : enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation.
- La formation de la personne et du citoyen : apprentissage de la vie en société de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles.
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques : approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers.

Les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace.

Documents essentiels à connaître en qualité de DPE

- Le Projet Educatif du territoire
- Le règlement périscolaire
- Le projet pédagogique
- Les différentes chartes mises en place
- Prendre en compte le travail effectué les années précédentes (compte rendu de réunion, sites internet, etc.)

Réunion livret n°2 du jeudi 16 mars 2023

- Retour des groupes de travail
- Elaboration du sommaire du livret
- Format du livret
- Date d'édition du livret